

BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Pomme de terre - Oignon n° 5 du 22 juin 2012



écophyto2018

Réduire et améliorer l'utilisation des phytos :
moins, c'est mieux

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « Les abeilles butinent » et la note nationale BSV « Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiologie des cultures ou sur www.itsap.asso.fr





Pommes de terre

Stade phénologique

Sur 8 parcelles observées cette semaine, les tubercules formés vont de 30% à 50% de la taille finale.

Mildiou

La maladie est présente dans 7 des 8 parcelles. L'intensité varie de quelques feuilles touchées à plusieurs foyers par parcelle.

Le risque est globalement élevé, les conditions météorologiques restent favorables au développement du mildiou.



Photo Chambre d'Agriculture 21
Peronospora destructor,
Mildiou de la pomme de terre

Alternaria

Une présence limitée est constatée sur un tiers des parcelles observées.

Seules quelques plantes sont touchées.

Le risque est limité.

Doryphore

Des individus adultes et/ou des larves ont été observés sur l'ensemble des parcelles.

Le seuil de nuisibilité est atteint sur 2 parcelles, mais le risque reste globalement limité.

Seuil de nuisibilité en agriculture conventionnelle : présence en bordure de 2 foyers pour 1000 m² (foyer : 1 ou 2 plantes avec au moins 20 larves au stade grain de blé).

Seuil de nuisibilité en agriculture biologique : présence en bordure de 2 foyers pour 1000 m² (foyer : 1 ou 2 plantes avec au moins 20 larves au stade éclosion).

Pucerons

Présents dans 6 des 8 parcelles, la densité de population de pucerons est très faible, inférieure à 5% des folioles observés.

De plus, de nombreuses coccinelles (adultes et larves) sont présentes dans les parcelles et régulent naturellement la population de pucerons.

En résumé :

Maladie / ravageur	Risque / Pomme de terre
Mildiou	Risque élevé (rouge)
Alternaria	Risque moyen (jaune)
Doryphore	Risque moyen (jaune)
Puceron	Risque nul à faible (vert)

Légende	
Risque nul à faible	Vert
Risque moyen	Jaune
Risque élevé	Rouge



Oignons de printemps

Stade phénologique

Sur 9 parcelles observées cette semaine, les oignons semés vont du stade 6 à 9 feuilles et les oignons repiqués sont en phase de bulbaison.

Mildiou

Des foyers de mildiou ont été observés dans des parcelles menées en Agriculture Biologique et dans des parcelles menées en Agriculture Conventiennelle.

La météo reste favorable au développement de la maladie qui exprime actuellement sa 3^{ème} génération. Le risque, toujours élevé, est confirmé par les données du modèle MILONI.

Brûlure des feuilles (Botrytis squamosa)

Aucune pression constatée cette semaine.

Thrips

Une arrivée massive de Thrips est constatée dans l'ensemble des parcelles, en particulier sur les oignons semés de printemps.

Le vol atteint son pic.

Il coïncide avec la fenaison, les graminées étant des plantes hôtes de nombreux insectes.

Les thrips, par leurs ponctions dans la surface foliaire, ralentissent la croissance des plantes et limitent la bulbaison. Leurs piqûres augmentent la sensibilité des plantes aux maladies.

Ci-après le cycle de *Thrips tabaci* :

Les adultes et larves hivernent dans le sol et reprennent leur activité au printemps.

Leur multiplication est d'autant plus rapide que le temps est chaud et sec.



Adulte
Femelles et mâles se nourrissent

Prépupe
Pupe
Ne se nourrit pas

Œuf
Eclot après 4 à 10 jours

17 à 30 jours

Larve : 2 stades.
Se nourrit pendant
7 à 14 jours



Mouche de l'oignon

Environ 3% des plantes observées portent les symptômes de mouche de l'oignon.
Aucun nouveau vol n'est à signaler.

Maladie /ravageur	Risque / Oignon
Mildiou	Risque élevé
Botrytis	Risque nul à faible
Thrips	Risque élevé
Mouche de l'oignon	Risque nul à faible

Légende	
Risque nul à faible	Risque nul à faible
Risque moyen	Risque moyen
Risque élevé	Risque élevé

PROCHAIN BSV le 03 juillet 2012

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or, avec la collaboration de : SRAL Bourgogne, Terre de France et Val Union, à partir des observations réalisées par : CA21, Dijon Céréales, Producteurs en AB, Terre de France, SEDARB, Val Union.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »